



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-394

### Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15  
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05  
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10  
  
Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05  
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25  
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20  
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20  
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10  
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00  
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25  
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 8 juillet 2016</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires <b>Direction d'appui aux territoires</b>	<b>N° 2016-394</b>

**Marchés Publics -**

**Services réguliers de transport scolaire réservés aux élèves en situation de handicap sur le territoire de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés de services réguliers de transport scolaire réservés aux élèves en situation de handicap, mis en place par Bordeaux Métropole, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Ces transports scolaires spécifiques concernent des élèves en situation de handicap, scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis) ou en unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Afin d'assurer la poursuite de ces prestations, pour les années scolaires sur la période de 2016 à 2020, les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution de marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Les prestations ont été réparties en 4 lots géographiques ventilés par direction territoriale.

Lots	Désignation	Nombre de circuits à la date de publication
1	Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial rive droite Communes de : Ambarès - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul	6 circuits
2	Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial sud Communes de : Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave d'Ornon	2 circuits
3	Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial ouest Communes de : Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin-de-Médoc - Saint-Médard-en-Jalles	3 circuits
4	Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial Bordeaux Commune de Bordeaux	2 circuits

candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Ces marchés seront conclus pour une période initiale de 2 ans à partir de leur date de notification et pourront être reconduits une fois pour une période de 2 ans. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

A l'issue de cette procédure, 7 offres ont été déposées et la Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2016 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Candidat retenu	Montant
1	TITI FLORIS	26 550,00 € HT
2	TITI FLORIS	32 214, 00 € HT
3	TITI FLORIS	22 302,00 € HT
4	TITI FLORIS	32 214,00 € HT

Les dépenses des marchés seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2016 et suivants sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815 : Transports urbains

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,**

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 25 et 66 à 67, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0074 en date du 13 février 2015 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

**VU** la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 23 juin 2016 attribuant les marchés :

- Pour le lot 1 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial rive droite : communes de : Ambarès - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul
- Pour le lot 2 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial sud : communes de : Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave d'Ornon
- Pour le lot 3 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial ouest : communes de : Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin-de-Médoc - Saint-Médard-en-Jalles

Pour le lot 4 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial Bordeaux : commune de Bordeaux

**VU** les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** par sa décision en date du 23 juin 2016, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 1 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial rive droite : communes de : Ambarès - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul, à la société TITI FLORIS, pour un montant de 26 550,00 € HT.
- Pour le lot 2 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial sud : communes de : Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave d'Ornon, à la société TITI FLORIS, pour un montant de 32 214,00 € HT.
- Pour le lot 3 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial ouest : communes de : Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin-de-Médoc - Saint-Médard-en-Jalles, à la société TITI FLORIS, pour un montant de 22 302,00 € HT.
- Pour le lot 4 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial Bordeaux : commune de Bordeaux, à la société TITI FLORIS, pour un montant de 32 214,00 € HT.

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 1 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial rive droite : communes de : Ambarès - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont -

Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul, avec la société TITI FLORIS, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 26 550,00 € HT (soit 29 205,00 € TTC).

- Pour le lot 2 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial sud : communes de : Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave d'Ornon, avec la société TITI FLORIS, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 32 214,00 € H.T (soit 35 435,40 € TTC).
- Pour le lot 3 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial ouest : communes de : Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin-de-Médoc - Saint-Médard-en-Jalles, à la société TITI FLORIS, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 22 302,00 € H.T (soit 24 532,22 € TTC).
- Pour le lot 4 : Elèves domiciliés sur le territoire du pôle territorial Bordeaux : commune de Bordeaux, à la société TITI FLORIS, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 32 214,00 € H.T (soit 35 435,40 € TTC)

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice 2016 et suivants, sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815 : Transports urbains

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 JUILLET 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 JUILLET 2016</b>	Monsieur Christophe DUPRAT